

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 6 avril 2021, à 19 h 00, à la salle Firmin-Roy, 385, rue Principale, Villeroy.

Sont présents :

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2  
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3  
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4  
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5  
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Assiste également à la séance :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière

Est absent :

M. Éric Chartier, maire

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PRISE DE PRÉSENCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse suppléante, Mme Roxane Laliberté, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

La mairesse suppléante, Mme Roxane Laliberté, informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

21-04-061

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 6 AVRIL 2021 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er mars 2021
  - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
  - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
  - 5.3. Responsabilités des élus
  - 5.4. Annulation d'intérêts – Matricule 0241-81-0956
  - 5.5. Avis de motion – Règlement relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
  - 5.6. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour des travaux de réfection du Rang 18
  - 5.7. Renouvellement adhésion GROBEC
  - 5.8. Renouvellement licence SOCAN
  - 5.9. Appui déploiement de la fibre optique dans le Chemin du Canyon
  - 5.10. Versement d'un REER à l'inspecteur municipal
  - 5.11. Versement d'un REER à la directrice générale
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.1 Entériner les frais supplémentaires pour l'achat de la génératrice pour les mesures d'urgence
7. TRAVAUX PUBLICS
- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération
  - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration
  - 7.3 Achat d'un harnais de sécurité
  - 7.4 Épandage de calcium
  - 7.5 Débroussaillage
8. HYGIÈNE DU MILIEU
- 8.1 Mandat à Akifer – Essais de pompage prolongés au puits du Chalet des loisirs
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 9.1 Congrès de la COMBEQ
  - 9.2 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant au point 11 –  
Sujet divers :

11.1 Dérogation mineure – Route Seigneuriale

Adoptée.

### **3. ADOPTION Du PROCÈS-VERBAL**

21-04-062

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 2021;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 2021 tel que présenté.

Adoptée.

### 3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes : tous les dossiers ont été réglés à la MRC de l'Érable.
- Achat d'une génératrice portative pour les situations de mesure d'urgence : la génératrice est maintenant au garage municipal. Nous attendons la disponibilité de l'électricien pour régler les derniers détails de branchement.

### 3. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois :

- **Gouvernement du Québec – Ministre de la Sécurité publique** : Report des paiements au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- **MAPAQ** : Problématique dans l'application des crédits MAPAQ sur la taxation de l'année 2021.
- **Appui pour les proches aidants du Centre-du-Québec** : Restructuration et transition pour l'Appui.
- **Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable** : Remerciement pour votre appui à la prévention du suicide.
- **Fruit d'Or** : Poursuite de son expansion et annonce de l'acquisition de l'entreprise familiale américaine Decas Cranberry Products.
- **Autisme Centre-du-Québec** : Mois de l'autisme 2021.
- **Programme de réforme cadastrale** : Interdiction d'aliéner un droit de propriété.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

Dépenses	30 981.11 \$
Rémunération des élus	2 212.73 \$
Rémunération régulière	9 804.41 \$
Factures déjà payées	18 963.97 \$

21-04-063

#### 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de mars 2021, pour un montant total de 123 786.68 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 92 805.57 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR MARS 2021: 123 786.68 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 30 981.11 \$

Factures à payer : 92 805.57 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

21-04-064

### 5.3 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications concernant les responsabilités de chacun des élu(e)s ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ATTITRER les responsabilités suivantes à chacun des élu(e)s :

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Voirie

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC
- Dossier ressource humaine

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Aqueduc

Adoptée.

21-04-065

### 5.4 ANNULATION D'INTÉRÊTS – MATRICULE 0241-81-0956

CONSIDÉRANT QU'il y a des erreurs de facturation dans le dossier ayant le matricule 0241-81-0956 ;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour un droit de mutation immobilière a été chargée hors des délais prescrits par la loi ;

CONSIDÉRANT QUE ces erreurs ont également entraîné des montants d'intérêts ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ANNULER la facture de droit de mutation immobilière au montant de 4 659.99 \$ ainsi que les montants d'intérêts, qui s'élèvent à 4 887.71 \$, pour le dossier ayant le matricule 0241-81-0956.

Adoptée.

**5.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

**5.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 18**

Le conseiller Yvan Paquet donne un avis de motion pour le projet de « Règlement d'emprunt pour des travaux de réfection du Rang 18 ». Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

**21-04-066 5.7 RENOUELEMENT ADHÉSION GROBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l'organisme GROBEC depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle est échue depuis le 31 mars 2021 et que l'organisme souhaite savoir si l'on renouvelle notre adhésion ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion annuelle est de 75.00 \$ par année ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le renouvellement à l'adhésion annuel pour l'organisme GROBEC et D'ACQUITTER les frais de cotisation au montant de 75.00\$, plus taxes si applicables, pour l'année.

Adoptée.

**21-04-067 5.8 RENOUELEMENT LICENCE SOCAN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition il y a quelques années déjà d'une licence SOCAN pour la salle Firmin-Roy, ce qui lui donne le droit de diffuser de la musique au sein de l'établissement ;

CONSIDÉRANT QUE cette licence est valide pour un an et que la dernière est venue à échéance le 31 mars 2021,

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel de la licence est de 198.58 \$ plus taxes si applicable ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le renouvellement de la licence SOCAN et d'ACQUITTER les frais annuels au montant de 198.58 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

**21-04-068 5.9 APPUI AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE CHEMIN DU CANYON**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a signé en 2016 une entente avec SOGETEL pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature de cette entente, la Municipalité s'est engagée à verser une somme 29 808.87 \$ par année comme participation financière au projet ;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement a été respecté jusqu'à maintenant malgré le fait qu'un **SEUL** secteur de la Municipalité n'est toujours pas desservi par la fibre optique ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux auraient dû être exécutés depuis la fin de l'année 2019 ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec et à l'entreprise SOGETEL d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que le Chemin du Canyon, seul secteur de Villeroy non desservi encore par la fibre optique, soit desservi par le service d'ici la fin de l'été 2021.

Adoptée.

**La conseillère municipale Danielle Vachon se retire pour le point à venir.**

**21-04-069 5.10 VERSEMENT D'UN REER À L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE parmi les avantages sociaux accordés à l'inspecteur municipal, il avait été convenu que si l'inspecteur cotisait à un REER, la Municipalité verserait également un montant ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a fourni une preuve de sa cotisation ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le versement du montant budgété en REER à l'inspecteur municipal.

Adoptée.

**La conseillère municipale Danielle Vachon réintègre l'assemblée.**

**21-04-070 5.11 VERSEMENT D'UN REER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE parmi les avantages sociaux accordés à la directrice générale/secrétaire-trésorière, il avait été convenu que si elle cotisait à un REER, la Municipalité verserait également un montant ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni une preuve de sa cotisation ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le versement du montant budgété en REER à la directrice générale.

Adoptée.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**21-04-071 6.1 ENTÉRINER LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LES MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait autorisé par la résolution 21-03-050 l'achat d'une génératrice portative de marque Honda et d'une puissance de 7 000 watts pour les situations de mesure d'urgence auprès de l'entreprise « Petit moteur Ste-Croix » au montant de 5 069.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir le modèle souhaité le plus rapidement possible, la Municipalité a dû déboursier un montant supplémentaire de 731.00 \$ plus taxes si applicables, sinon des délais déraisonnables ce seraient appliqués ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention reçue permettait de couvrir ces frais supplémentaires ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER les frais supplémentaires de 731.00 \$ plus taxes si applicables pour l'achat d'une génératrice portative de marque Honda et d'une puissance de 7 000 watts pour les situations de mesure d'urgence.

Adoptée.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**21-04-072 7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la

planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Alain Cayer, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Sur proposition de Patrice Goupil  
Appuyé par Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

21-04-073

## **7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration permet à la Municipalité de déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux d'amélioration de la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande pour un montant total de 20 000.00 \$ qui sera affecté à la réalisation de travaux d'amélioration de la chaussée dans le Rang 15 ;

Sur proposition d'Yvan Paquet  
Appuyé par Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Joannie Lamothe, a déposé pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration et à signer tous les documents requis pour assurer le suivi de cette demande.

Adoptée.

21-04-074

## **7.3 ACHAT D'UN HARNAIS DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal souhaite faire l'achat d'un harnais de sécurité qui serait utilisé dans les bâtiments du réseau d'aqueduc ;



CONSIDÉRANT QU'il a obtenu une soumission pour l'achat de cet équipement auprès de l'entreprise « TENAQUIP » au montant de 66.40\$ plus taxes si applicable ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission répond aux besoins de la Municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'achat d'un harnais de sécurité au montant de 66.40 \$ plus taxes si applicables auprès de l'entreprise « TENAQUIP ».

Adoptée.

#### **21-04-075 7.4 ÉPANDAGE DU CALCIUM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'épandage de calcium dans la Route Seigneuriale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour procéder à ces travaux, soit une soumission de l'entreprise « Enviro Solutions Canada Inc. » au montant de 3 195.00 \$ plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise « Somavrac C.C. » au montant de 3 080.70 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Somavrac C.C. » répond davantage aux besoins de la Municipalité ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Somavrac C.C. » au montant de 3 080.70 \$ plus taxes si applicables pour l'épandage de calcium dans la Route Seigneuriale.

Adoptée.

#### **21-04-076 7.5 DÉBROUSSAILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de débroussaillage dans le Rang 15 et dans le Rang 18 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « MMR » pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois options s'offrent à la Municipalité soient :

- Fauchage de l'accotement seulement : 700.00 \$ \*
  - Fauchage de l'accotement et le premier flanc : 1 500.00 \$ \*
  - Fauchage du fossé pleine emprise : 4 000.00 \$ \*
- \* ces prix sont plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'option qui répond davantage aux besoins de la Municipalité est celle du fauchage de l'accotement seulement ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR l'option du prix forfaitaire pour le fauchage de l'accotement seulement au montant de 700.00 \$ plus taxes si applicables pour le débroussaillage du Rang 15 et du Rang 18.

Adoptée.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **21-04-077 8.1 MANDAT À AKIFER – ESSAIS DE POMPAGE PROLONGÉS AU PUIS DU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé dans sa résolution 21-03-052 des essais de pompage préliminaire au puits du Chalet des loisirs et que ceux-ci ont été concluants ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant recommandé de faire un essai prolongé sur 72 heures ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer avait fait une offre de service pour ces travaux aux montants de :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Essai de pompage 72 heures avec test d'eau | 4 020.00 \$ |
| - Analyse des résultats et rapports          | 3 100.00 \$ |

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR l'offre de service de la firme Akifer pour un montant de 7 130.00\$ plus taxes si applicables pour les essais de pompage prolongés au puits du Chalet des loisirs.

Adoptée.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **21-04-078 9.1 CONGRÈS COMBEQ**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et Environnement du Québec organise chaque année un congrès de formation ;

CONSIDÉRANT QUE cette année en raison de la crise sanitaire, le congrès se déroulera uniquement en mode virtuel dans la semaine du 19 au 23 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joannie Lamothe souhaite y participer et que le coût d'inscription est de 200.00 \$ plus taxes si applicables puisqu'elle est membre de la COMBEQ ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER Mme Joannie Lamothe à s'inscrire au congrès annuel de la COMBEQ et d'ACQUITTER les frais d'inscriptions de 200.00 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

21-04-079

## **9.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Pilotte souhaite se retirer du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de renouveler les mandats des membres actuels en poste sur le comité ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER les membres suivants, pour un mandat d'un an, au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Villeroy :

- M. Yvan Paquet, conseiller municipal
- M. Patrice Goupil
- M. Renald Dionne
- M. René Verville
- M. Martin Pilotte

QU'un nouveau président sera nommé lors de la prochaine rencontre du comité consultatif d'urbanisme puisque le président actuel, M. Jean-Guy Pilotte, ne renouvelle pas son mandat.

Adoptée.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **11. SUJETS DIVERS**

21-04-080

#### **11.1 DÉROGATION MINEURE – ROUTE SEIGNEURIALE**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de dérogation mineure de M. Guy Raymond, propriétaire du lot 723-545-P, qui vise à permettre qu'une résidence à construire ait un garage attenant équivalent à 224 % de la superficie au sol habitable de la résidence alors que l'article 5.2.2.1 d) du règlement de zonage 17-CM-171 précise que la superficie d'un garage attenant ne peut excéder 100 % de l'aire au sol du bâtiment principal, sans toutefois excéder une superficie maximale de 70 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est située en dehors du périmètre urbain de la municipalité, dans une zone résidentielle et commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est suffisamment grande pour accueillir ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu de résidences dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable à accorder la dérogation mineure sans condition particulière à respecter ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, cette demande de dérogation concernant la superficie du garage attenant.

Adoptée.

## 12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse suppléante invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Voirie

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC
- Dossier de ressource humaine

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Aqueduc

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance.

Aucune question n'a été posée.

21-04-081

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 00.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse suppléante est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Roxane Laliberté, mairesse suppléante

Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière